

Introduction d'un 'test des droits de l'homme' dans les universités flamandes

Les chercheurs universitaires et les autorités universitaires sont régulièrement confrontés à des questions pressantes et cruciales sur le respect des droits de l'homme dans un pays partenaire, dans une institution partenaire et même parmi les individus. Ils acceptent leur responsabilité sociale dans ce domaine, mais souhaitent la renforcer encore davantage. Dans la perspective de la Journée internationale des droits de l'homme, le Conseil interuniversitaire flamand (VLIR) fournit aux universités une série de lignes directrices concrètes sous la forme d'un 'test des droits humains'.

Le monde universitaire, de plus en plus axé sur la coopération internationale, n'est pas non plus à l'abri des risques de violations des droits de l'homme. Quelle attitude les universités et leur personnel peuvent-ils, vont-ils ou doivent-ils adopter dans de tels cas ? Comment peuvent-ils mieux s'informer à ce sujet, donner à leur personnel la formation nécessaire et prendre les mesures appropriées ? Bien entendu, les universités flamandes sont déjà liées par un certain nombre de dispositions légales dans le domaine des droits de l'homme. Cependant, ils souhaitent assumer une responsabilité sociale beaucoup plus large dans ce domaine. Sur les conseils d'un groupe de travail interuniversitaire présidé par le professeur Stephan Parmentier (KU Leuven), un Test des droits de l'homme est désormais disponible : un outil pratique d'autorégulation.

« L'objectif est d'appliquer le test des droits de la personne aux nouvelles collaborations et au renouvellement des collaborations en cours dans l'enseignement ou la recherche. Ce faisant, nous examinerons d'un œil critique à la fois les institutions partenaires prévues et les activités proposées », déclare Luc Sels, président du Conseil interuniversitaire flamand. « Chaque université s'est engagée à intégrer le Test des droits de l'homme dans ses activités. Il va sans dire que la façon dont cela sera fait variera d'une université à l'autre ».

La grande majorité des collaborations internationales de nos universités ne posent aucun problème. Néanmoins, il est bon de disposer d'un ensemble de lignes directrices pratiques qui sensibilisent au problème et indiquent également comment traiter les situations problématiques. Fin 2020, le VLIR évaluera les progrès réalisés par les universités flamandes dans la réalisation de leur engagement et les ajustements qui pourraient être nécessaires.

Les violations des droits de l'homme sont souvent associées à des pays extérieurs à l'UE, mais des problèmes peuvent également survenir au sein de l'Union. « La liberté académique est menacée en plusieurs endroits de l'UE. Nous demanderons donc instamment au futur Commissaire européen à la Justice Didier Reynders d'accorder une attention suffisante à la liberté académique dans son examen périodique des Etats membres », a déclaré Koen Verlaeckaert, Secrétaire général du Conseil interuniversitaire flamand.

Le rapport « Recommandations pour l'introduction d'un test des droits de l'homme dans les universités flamandes » (pdf, 34p.) est disponible en téléchargement sur le site web du VLIR : [cliquez-ici](#).